



Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale prend les policiers municipaux pour des irresponsables dangereux! Les Policiers doivent bénéficier d'une fonction publique spécifique comme le demande la FPIP

Lors de sa prochaine séance, le 4 juillet, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) examinera les premiers projets de décrets de la loi relative à la FPT du 19 février 2007. Ils concernent la formation tout au long de la carrière, les emplois fonctionnels, les agents non titulaires, l'hygiène et la sécurité.

En attendant, l'instance de consultation de la FPT expédie les affaires courantes. Réunie en séance plénière le 23 mai, elle s'est prononcée contre un projet de décret relatif à la mise en commun de policiers municipaux entre communes. Ce texte a pour but d'autoriser les communes à se "prêter" leurs policiers municipaux dans des circonstances exceptionnelles, comme l'organisation de grandes manifestations. Les membres du CSFPT se sont interrogés sur l'utilité d'un décret alors qu'une simple délibération des conseils municipaux devrait suffire. "Le souci de la Direction générale des collectivités locales est que lorsque ce type de prêt a lieu, les armes détenues par les fonctionnaires de police retrouvent bien l'endroit où elles doivent être rangées", commente-t-on au CSFPT. (...)

localtis.info

La preuve est donnée par le CSFPT lui-même que les policiers sont considérés par ces gens là comme des fonctionnaires irresponsables et dangereux qui seraient incapables de gérer correctement leur armement ! Les policiers n'ont rien de commun en réalité avec ces personnes qui ne comprennent pas grand-chose à la police quant elles ne lui sont pas franchement hostiles. Le SIPM-FPIP milite pour la création d'une IV ème fonction publique de la sécurité qui nous permettra d'être reconnus comme des professionnels. Rejoignez-nous !

La FPIP . . . Le syndicat